

**DCM N° 2023-09/033**

**Séance du 15 septembre 2023**

Le conseil municipal dûment convoqué le 15 septembre 2023 à 18h30, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 08 septembre 2023	La liste des délibérations affichée et publiée le 20/09/2023
Nombre de conseillers en exercice : 13	Acte rendu exécutoire le :

**PRESENTS** : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DEMONT PRENAT Sylvie, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (12 présents)

**ABSENT(S) Excusé(s)** : DIAS Edouard,

**POUVOIRS** en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT,  
Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. DIAS Edouard	à	Mme THEVENIN Hélène

**Secrétaire de séance** : Madame DEMONT PRENAT Sylvie désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

**OBJET : Décision Modificative n°1 au budget communal 2023 – Rattachement des frais d'études aux travaux de réhabilitation du pont sur le Doubs**

Les études préalables à l'opération de réhabilitation du pont sur le Doubs (compte 2031) ont été suivies de travaux et s'élèvent à 99 936.59 €, il est donc utile de les rattacher à l'immobilisation en cours de travaux intitulée « travaux réhabilitation pont sur le Doubs » (compte 2315) .

Cette opération comptable est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Etudes éligibles au FCTVA dès qu'elles sont rattachées à des travaux
- Coût global de l'opération (études, travaux) intégré à l'état de l'actif.

Pour réaliser cette écriture d'ordre (opération patrimoniale), il est utile de prévoir des crédits complémentaires en dépenses et en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal procède donc au vote de crédits supplémentaires en section d'investissement du budget communal 2023, comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Imputation comptable	Intitulé du compte	Crédits à prévoir	Imputation comptable	Intitulé du compte	Crédits à prévoir
<b>CHAP 041</b>	<b>2315</b>	<i>Immos en cours</i>	<b>CHAP 041</b>	<b>2031</b>	<i>Frais études</i>
		+ 99 950 €			+ 99 950 €

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Mme THEVENIN Hélène

